

2F
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 rue De Brocéliande,
14000 CAEN
910 798 677 RCS CAEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 NOVEMBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
De l'exercice clos le 30 juin 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 13 954,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 954,72 euros
En partie à la réserve légale Qui s'élève ainsi à 1 000,00 euros.	495,02 euros

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » créditeur Qui s'élève ainsi à 20 595,21 euros.	13 459,70 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur François GATEY





Désignation de l'entreprise		SAS 2F		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		26 RUE DE BROCELIANDE		14000 CAEN		
SIRET		9 1 0 7 9 8 6 7 7 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 6 2 0 2 5		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010	012		
			014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042	133 467	
	Total I (5)		044	048	133 467	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052		
	Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	
		Autres* (3)		072	074	240
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	282	
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	522	
	Total général (I + II)		110	112	133 989	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		10 000	
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		505	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134		7 136	
	Résultat de l'exercice		136		13 955	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		31 595	
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		66 956	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 002	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172			
	Comptes courants d'associés		173		34 141	
	Autres dettes		175		295	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		102 393		
Total général (I + II + III)		180		133 989		
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	53 355	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

 25/24

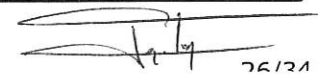
A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

3 0 0 6 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		services *		217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stocks (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 223			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)			243	244			
	Rémunérations du personnel*				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255	254			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	}	262			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 223			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-1 223			
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	1 055			
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	}	300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	13 955			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	13 955			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)				986	ZFU -TE (44. octies A)	987	342	
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)				181	JEI (44. sexies A)		989	
	ZRD (44 terdecies)				127	ZRR (44. quindecies)		138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)				991	Investissements et souscriptions outre-mer		344	
	ZFANG (44 quaterdecies)				345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	
	BUD (44 sexdecies)				992				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	1 465
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
Déficits antérieurs reportables : *					dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372	1 465

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

 26/24

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2F

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025 dont le total est de 133 988,60 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 13 954,72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/09/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.